

6 décembre 2021

À cette séance ordinaire, tenue le 6 décembre 2021, tenue à la salle communautaire avec mesures de distanciation et publique, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et 4 personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-quatre (19h34).

202-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification demandée.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2021
3. Lecture et dépôt arrérage de taxes et autres dus au 6 décembre 2021
4. Nomination Réjean Deblois à table des aînés régionale comme représentant de la municipalité
5. Mandat au bureau de Stéphane Roy, arpenteur géomètre pour préparation projet lotissement et travaux relatifs au 121, rue Langevin et délimitation emprise servitude sortie égout pluvial rue Principale à taux horaire
6. Mandat à Luc Fontaine pour évaluation besoin et préparation esquisse et estimé projet PRABAM à taux horaire
7. Mandat à Gaétan Gagné, évaluateur agréé pour négociation (acquisition servitude) projet de développement au 121, rue Langevin et pour servitude égout pluvial rue Principale à taux horaire
8. Demande à Hydro-Québec et Telus pour déplacement poteaux sur rue Principale relatif à travaux d'infrastructure
9. Avis de motion et dépôt projet règlement de taxation 2022
10. Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement de zonage 328-08
11. Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement de lotissement 329-08
12. Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement 314-07 sur la gestion des matières résiduelles
13. Avis de motion et dépôt projet règlement emprunt réfection infrastructures 2022
14. Date du conseil 2022
15. Attestation dépôt rapport audits de conformation budget 2021 et adoption PTI 2021-2023
16. Attestation dépôt registre des déclarations, dons marques d'hospitalité et autres avantages pour 2021
17. Autorisation achat valves camions incendie
18. Attestation fin travaux pour réfection route Saint-Jean-Baptiste programme PPA-CE dossier 2021-04-24
19. Attestation fin travaux pour réfection route Saint-Jean-Baptiste programme PPA-ES dossier 2021-04-20-25
20. Autorisation appel d'offres travaux d'infrastructures 2022 et pour travaux de surveillance relatifs
21. Correspondances
22. Période de questions
23. Varia
 - Marche école
 - Surface glacée de DEK Hockey école

203-21

Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2021

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que le procès-verbal du 22 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

6 décembre 2021

- 204-21 **Lecture et dépôt arrérage taxes et autres dus au 6 décembre 2021**
CONSIDÉRANT le rapport présenté par le directeur général, secrétaire-trésorier et lu aux membres du conseil séance tenante;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Jacques L'Heureux
Et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt des arrérages de taxes et autres dus pour un montant de 26 252.11 \$ en date du 6 décembre 2021. Le conseil demande qu'un dernier avis soit donné à tous ceux n'ayant pas acquitté leurs taxes et autres dus ou n'ayant pas fait l'objet d'une entente de paiement de la faire avant le 31 janvier 2022 sans quoi des procédures de recouvrement pourront être entreprises sans autre avis.
- 205-21 **Nomination Réjean Deblois à table des aînés régionale comme représentant de la municipalité**
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un représentant pour siéger à la table des aînés régionale;
CONSIDÉRANT que M. Réjean Deblois y siégeait déjà à titre de conseiller;
CONSIDÉRANT son intérêt à y siéger à titre de citoyen de Sainte-Hénédine;
CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de conseillers qui ait montré un intérêt;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine nomme M. Réjean Deblois comme représentant de la municipalité de Sainte-Hénédine à la table des aînés régionale. Ses frais de déplacements lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.
- 206-21 **Mandat au bureau Stéphane Roy, arpenteur géomètre, pour préparation projet lotissement et travaux relatifs au 121, rue Langevin et délimitation emprise servitude sortie égout pluvial rue Principale à taux horaire**
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services du bureau de Stéphane Roy pour préparer un projet de lotissement au 121, rue Langevin;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer la délimitation de l'emprise de servitude sortie égout pluvial par la municipalité dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures 2022;
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
Que le conseil municipal mandate le bureau de Stéphane Roy, arpenteur géomètre pour la préparation du projet de lotissement et travaux relatifs au 121, rue Langevin et la délimitation de l'emprise de la servitude de sortir de l'égout pluvial sur la rue Principale à taux horaire.
Le tout sera financé à même le budget prévu à cet effet.
- 207-21 **Mandat à Luc Fontaine pour évaluation besoin et préparation esquisse et estimé projet PRABAM à taux horaire**
CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la municipalité par le programme PRABAM;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'évaluer les besoins de la municipalité;
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
Que le conseil municipal mandate M. Luc Fontaine, architecte, pour évaluer les besoins et préparer une esquisse et un estimé pour le projet PRAMAM à taux horaire.
Le tout sera financé à même le budget prévu à cet effet.

6 décembre 2021

- 208-21 **Mandat à Gaétan Gagné, évaluateur agréé, pour négociation (acquisition servitude) projet de développement au 121, rue Langevin et pour servitude égout pluvial rue Principale à taux horaire**
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'un évaluateur agréé pour le projet de développement au 121, rue Langevin et pour servitude d'égout pluvial;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement
Que le conseil municipal mandate Gaétan Gagné, évaluateur agréé pour effectuer les négociations pour le projet de développement au 121, rue Langevin et pour la servitude pour égout pluvial rue Principale à taux horaire.
Le tout sera financé à même le budget prévu à cet effet.
- 209-21 **Demande à Hydro-Québec et Telus pour déplacement poteaux sur rue Principale relatif à travaux d'infrastructure**
CONSIDÉRANT les travaux de réfection prévus sur la rue Principale en 2022;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déplacer des poteaux pour effectuer les travaux;
CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la municipalité de prendre en charge le déplacement des poteaux;
Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à faire la demande à Hydro-Québec et Telus ainsi qu'à signer les documents nécessaires au besoin.
Le tout sera financé avec le budget 2022.
- 210-21 **Avis de motion et dépôt projet règlement de taxation 2022**
Avis de motion est donné par Pascal Laverdière qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption un règlement décrétant les taux d'imposition et modalités de paiement pour l'année 2022.
Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 211-21 **Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement de zonage 328-08**
Avis de motion est donné par Christian Roy qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage # 328-08 pour usage autorisé en zone RA-6.
Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 212-21 **Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement de lotissement 329-08**
Avis de motion est donné par Francis Tardif qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption d'un règlement visant à modifier le règlement de lotissement # 329-08 pour adapter dimensions de lot dans corridor riverain ou en présence de milieu humide dans le périmètre urbain.
Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 213-21 **Avis de motion et dépôt projet règlement modifiant le règlement 314-07 sur la gestion des matières résiduelles**
Avis de motion est donné par Jacques L'Heureux qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption d'un règlement visant à modifier le règlement # 314-16 sur la gestion des matières résiduelles
Un projet de règlement est déposé séance tenante.

6 décembre 2021

- 214-21 **Avis de motion et dépôt projet règlement emprunt réfection infrastructures 2022**
Avis de motion est donné par Pascal Laverdière qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption d'un règlement d'emprunt pour payer les travaux d'infrastructure 2022
Un projet de règlement est déposé séance tenante.
- 215-21 **Date du conseil 2022**
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine décrète que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 seront les 10 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1 août, 12 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2022. Les séances débutent à 19h30 et se déroulent à la salle du conseil située au 111, rue Principale.
Qu'un avis public des dates retenues soit donné tel que prévu à la loi.
Que les dates des séances de travail du conseil (public non-admis) seront les 31 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 26 septembre, 31 octobre et 28 novembre 2022 à 19h30.
- 216-21 **Attestation dépôt rapport audits de conformité budget 2021 et adoption PTI 2021-2023 de la Commission Municipale du Québec**
CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des audits de conformation du budget 2021 et du PTI 2021-2023 réalisé auprès des municipalités de moins de 100 000 habitants;
CONSIDÉRANT les non-conformités et les recommandations faites;
Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
Que le conseil municipal atteste du dépôt du rapport audits de conformité du budget 2021 et le PTI Plan Triennal d'Immobilisation 2021-2023 et informe la CMQ qu'il entend suivre ses recommandations.
- 217-21 **Attestation dépôt registre des déclarations, dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour 2021**
CONSIDÉRANT la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement 399-18 concernant le code d'éthique en vigueur;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt du registre public de déclaration de dons, marques d'hospitalité et autres avantages pour l'année 2021 par le directeur général, secrétaire-trésorier en date du 6 décembre 2021.
- 218-21 **Autorisation achat valves camions incendie**
CONSIDÉRANT le besoin de remplacer des valves sur les camions incendie;
CONSIDÉRANT l'estimé reçu du directeur incendie
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement
Que le conseil municipal autorise le directeur incendie à acheter des valves pour les camions incendie pour une montant d'environ 5 000 \$.
Le tout sera financé à même le budget 2022.

6 décembre 2021

219-21

**Attestation fin travaux pour réfection route Saint-Jean-Baptiste
programme PPA-CE dossier 2021-04-24**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;
POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pascal Laverdière, appuyée par Christian Roy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Hénédine approuve les dépenses d'un montant de 28 348 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6 décembre 2021

220-21

**Attestation fin travaux pour réfection route Saint-Jean-Baptiste
programme PPA-ES dossier 2021-04-20-25**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hénédine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques L'Heureux, appuyée par Francis Tardif, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Hénédine approuve les dépenses d'un montant de 28 348 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6 décembre 2021

221-21

Autorisation appel d'offres travaux d'infrastructures 2022 et pour travaux de surveillance relatifs

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructures prévus en 2022;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour la réalisation de ces travaux et pour les travaux de surveillances relatifs;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures 2022 ainsi que pour la surveillance de ces travaux. Il autorise également l'ingénieur conseil à aller en appel d'offres dès que le MTQ aura confirmé son acceptation.

222-21

Autorisation conditionnelle à marche école pour activité de Noël

CONSIDÉRANT la demande de l'école La Découverte pour le déroulement d'une marche dans les rues avec tous les élèves (180) et accompagnateurs (18) pour l'activité de Noël;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité pour tenir une telle activité afin de diminuer les risques d'incidents;
CONSIDÉRANT que le règlement de qualité de vie 387-16 article 7.13 exige l'autorisation de la municipalité pour une telle activité;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'école La Découverte à tenir la marche sous certaines conditions

- Note de couverture de l'assureur du CSSBE;
- Ne pas marcher sur la rue Langevin pour la tenue de l'activité
- Ne pas faire la marche s'il y a du verglas, de la neige abondante ou du froid intense
- Distribuer un pamphlet aux frais de l'école à tous les résidents et entreprises du secteur (les aviser de la date, de l'heure et du caractère de l'activité)
- Respecter un ratio et assurer la surveillance

Que la municipalité mette des barricades et signaleurs qualifiés à chaque entrée de la rue de l'Étang et qu'un sablage soit fait si nécessaire avant la tenue de l'activité.

De plus, le conseil demande que la municipalité soit toujours avisée un mois d'avance à l'avenir pour une activité qui doit avoir une autorisation en vertu de l'article 7.13.

6 décembre 2021

223-21

Essai surface glacée sur le terrain de balle

CONSIDÉRANT l'essai l'an dernier lors de l'application de mesures de confinement d'avoir une surface de dek hockey extérieure à l'école;
CONSIDÉRANT que la direction de l'école La Découverte mentionne qu'elle n'a pas de besoins scolaires pour cette année et qu'une entente doit être signée avec le CSSBE pour permettre à la municipalité de refaire une surface glacée sur le terrain de l'école en tenant compte des délais relatifs;
CONSIDÉRANT que le maire propose plutôt de faire une surface glacée sur le terrain de balle;

CONSIDÉRANT que le conseil est favorable à ce que l'expérience soit tentée;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande aux employés municipaux de voir à la possibilité de faire une surface glacée sur le terrain de balle à titre d'essai.

Que le tout sera financé à même le budget de loisirs et culture;

Que l'assureur soit avisé de ce projet et émette des recommandations au besoin.

224-21

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt et une heures vingt-trois (21h23)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, secrétaire-trésorier